

SEANCE DU 14 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le quatorze avril à dix-neuf heures, le conseil de la communauté de communes rurales des 2 Helpes, s'est réuni à la salle des fêtes de Marbaix, sur la convocation en date du 04/04/2008 de M. Damien DUCANCHEZ, Président .

Étaient présents : Mmes et MM. TALMA, DELVAL, RATTE, NOEL, BERTRAND, LIBERT, FERTIN, DIDELOT, PRISSETTE, TRICOTEAUX, GAVERIAUX, DUCANCHEZ, DUQUENOY, MONNIER, FLAMENG, ROYAUX, LACOCHE, FOVEZ, DE SANTIS, FREHAUT, DERESMES, COUPILLAUD, TOURNANT, CONNART, CAUET-JANSHON.

Étaient absents excusés :M. SCULFORT.

Pouvoirs de vote : M. SCULFORT à M. GAVERIAUX.

Installation Conseil - Election du Président

M. Michel COUPILLAUD, Maire de Saint-Hilaire/Helpes, Doyen d'âge de l'Assemblée, après avoir fait procéder à l'appel des Conseillers Communautaires désignés à l'issue des Elections Municipales des 9 et 16 Mars 2008, a déclaré installé dans ses fonctions le nouveau Conseil de la Communauté de Communes Rurales des 2 Helpes.

Il fait ensuite procéder à l'élection du Président du Conseil de Communauté. Le dépouillement du vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13
- a obtenu : M. DUCANCHEZ Damien : 24 voix

M. Damien DUCANCHEZ ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu Président par l'Assemblée au 1^{er} tour de scrutin.

Fixation du nombre de Vice-Présidents

M. le Président rappelle à l'Assemblée que dans sa décision institutive, le Conseil de Communauté avait fixé le nombre de postes de Vice-Présidents à deux, et appelle les Conseillers à se prononcer sur une éventuelle modification de ce nombre dans la limite des maximas autorisés par la réglementation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de fixer à trois le nombre de postes de Vice-Présidents de la Communauté de Communes Rurales des 2 Helpes.

Election des Vice-Présidents

M. le Président fait procéder à l'élection du 1^{er} Vice-Président par un vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13
- a obtenu : M. DE SANTIS Thomas : 24 voix

M. Thomas DE SANTIS ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu 1^{er} Vice-Président par l'Assemblée au 1^{er} tour de scrutin.

M. le Président fait ensuite procéder à l'élection du 2^e Vice-Président par un vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
- Nombre de bulletins nuls : 3
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12
- a obtenu : M. GAVERIAUX Claude : 23 voix

M. Claude GAVERIAUX ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu 2^e Vice-Président par l'Assemblée au 1^{er} tour de scrutin.

M. le Président fait enfin procéder à l'élection du 3^e Vice-Président par un vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
- Nombre de bulletins nuls : 4
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12
- a obtenu : M. NOEL Claude : 22 voix

M. Claude NOEL ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu 3^e Vice-Président par l'Assemblée au 1^{er} tour de scrutin.

Indemnités Président et Vice-Présidents

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au Conseil de communauté de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au Président et Vice-Présidents, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à effet du 15 Avril 2008 les indemnités :

- pour exercice effectif des fonctions de Président au taux de 41,25 % de l'indice 1015,
- pour exercice effectif des fonctions de Vice-Président au taux de 16,5 % de l'indice 1015.

Election du Bureau de la CCR2H

M. le Président fait part à l'Assemblée de l'obligation de procéder à l'élection du Bureau de la Communauté et rappelle que traditionnellement, le Bureau est composé d'un représentant de chaque Commune adhérente.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de composer son Bureau de la façon suivante :

- | | |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------|
| - M. Damien DUCANCHEZ, Président | - Commune de MARBAIX |
| - M. Thomas DE SANTIS, 1 ^{er} Vice-Président | - Commune de PRISCHES |
| - M. Claude GAVERIAUX, 2 ^{ème} Vice-Président | - Commune de GRAND-FAYT |
| - M. Claude NOEL, 3 ^{ème} Vice-Président | - Commune de CARTIGNIES |
| - M. Jacques TALMA, Membre | - Commune de BEAUREPAIRE/SAMBRE |
| - M. Marc FERTIN, Membre | - Commune de DOMPIERRE/HELPE |
| - M. Denis PRISSETTE, Membre | - Commune de FLOYON |
| - M. Jean-Pierre MONNIER, Membre | - Commune de NOYELLES/SAMBRE |
| - M. Claude ROYAUX, Membre | - Commune de PETIT-FAYT |
| - M. Bernard DERESMES, Membre | - Commune de ST-AUBIN |
| - M ^{me} Sylvie TOURNANT, Membre | - Commune de ST-HILAIRE/HELPE |
| - M. Claude CONNART, Membre | - Commune de TAISNIERES-EN-TH. |

Délégués SMIAA

M. le Président précise à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation des Délégués qui seront appelés à représenter la Communauté de Communes Rurales des 2 Helpes au Conseil d'Administration du Syndicat Mixte de l'Arrondissement d'Avesnes/Helpe (SMIAA).

Le Conseil de Communauté, après un vote à bulletin secret ayant donné les résultats suivants :

1^{er} Tour de scrutin :

Délégués titulaires

- M. Damien DUCANCHEZ : 26 voix
- M. Claude GAVERIAUX : 26 voix

Délégués suppléants

- M. Claude CONNART : 26 voix
- M. Bernard DERESMES : 26 voix

Désigne MM. Damien DUCANCHEZ, Président, et Claude GAVERIAUX, 2^{ème} Vice-Président, en qualité de Délégués titulaires, et MM. Claude CONNART et Bernard DERESMES en qualité de Délégués suppléants pour siéger au Conseil d'Administration du Syndicat Mixte de l'Arrondissement d'Avesnes/Helpe.

Délégués THIERACHE DEVELOPPEMENT

M. le Président précise à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation des Délégués qui seront appelés à représenter la Communauté de Communes Rurales des 2 Helpes au comité syndical de Thiérache Développement.

Le Conseil de Communauté, après un vote à bulletin secret ayant donné les résultats suivants :

1^{er} Tour de scrutin :

Délégué titulaire

- M^{me} Claudie CAUET-JANSHON : 26 voix

Délégué suppléant

- M. Damien DUCANCHEZ : 26 voix

Désigne M^{me} Claudie CAUET-JANSHON, en qualité de Déléguée titulaire, et M. Damien DUCANCHEZ, en qualité de Délégué suppléant, pour siéger au comité syndical de Thiérache Développement.

Délégué Mission Locale Rurale de l'Avesnois

M. le Président précise à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un Délégué qui sera appelé à représenter la Communauté de Communes Rurales des 2 Helpes au sein de la Mission Locale Rurale de l'Avesnois.

Le Conseil de Communauté, après un vote à bulletin secret ayant donné les résultats suivants :

1^{er} Tour de scrutin :

- M. Thomas DE SANTIS : 26 voix

Désigne M. Thomas DE SANTIS pour représenter la CCR2H au sein de la Mission Locale Rurale de l'Avesnois.

Représentants Comité de Pilotage du Groupement déchets

M. le Président précise à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation de deux Délégués pour représenter la CCR2H au sein du « groupement de commande intercommunautaire pour la collecte sélective des

déchets ménagers et le tri conditionnement des matériaux recyclables » établi entre les Communautés de Communes du Pays d'Avesnes, Frontalière du Nord-Est Avesnois, des Vallées de la Solre, de la Thure et de l'Helpe, et Rurales des 2 Helpes.

Le Conseil de Communauté, par un vote à bulletin secret ayant donné les résultats suivants :

1^{er} Tour de scrutin :

- M. Damien DUCANCHEZ : 26 voix
- M. Claude GAVERIAUX : 26 voix

Désigne MM. Damien DUCANCHEZ, Président, et Claude GAVERIAUX, 2^{ème} Vice-Président, en qualité de représentants de la Communauté de Communes Rurales des 2 Helpes pour siéger au Comité de pilotage du groupement de commande intercommunautaire.

Délégué Maison de l'Initiative, de l'Emploi et de la Formation

M. le Président précise à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un Délégué qui sera appelé à représenter la Communauté de Communes Rurales des 2 Helpes au sein de la « Maison de l'Initiative, de l'Emploi et de la Formation ».

Le Conseil de Communauté, après un vote à bulletin secret ayant donné les résultats suivants :

1^{er} Tour de scrutin :

- M. Thomas DE SANTIS : 26 voix

Désigne M. Thomas DE SANTIS pour représenter la CCR2H au sein de la « Maison de l'Initiative, de l'Emploi et de la Formation ».

Délégués de la Communauté de Communes au sein du SCOT Sambre Avesnois

Monsieur le Président précise à l'Assemblée que la CCR2H doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale Sambre-Avesnois (SCOT).

Le Conseil de Communauté, par un vote à bulletin secret ayant donné les résultats suivants :

Délégué Titulaire : 1^{er} Tour de scrutin :

- M. Damien DUCANCHEZ : 26 voix

Délégué suppléant : 1^{er} Tour de scrutin :

- M^{me} Mauricette FREHAUT : 26 voix

Désigne M. Damien DUCANCHEZ, en qualité de Délégué titulaire, et Mme Mauricette FREHAUT, en qualité de Déléguée suppléante pour représenter la Communauté de Communes Rurales des 2 Helpes au sein du syndicat mixte du SCOT Sambre-Avesnois.

Méthode et organisation de travail de l'assemblée communautaire

M. le Président fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire d'élaborer une méthode de travail pour l'organisation des futurs conseils communautaire.

Les conseillers communautaires, après en avoir délibéré,

- DECIDENT de programmer les conseils communautaires le lundi à 20 heures
- ACCEPTENT de recevoir les convocations pour ces conseils sous forme électronique sur leur boîte de messagerie personnelle, ou sur celle de la mairie (pour les délégués qui ne disposent pas d'adresse de messagerie électronique personnelle).

- ACCEPTENT que de recevoir sous forme électronique les documents suivants (qui seront annexés à la convocation précédemment évoquée) :
 - le compte-rendu de la séance précédente
 - un dossier de travail décrivant les délibérations étant à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le Président ajoute qu'en pratiquant de la sorte, chaque délégué pourra davantage étudié et s'imprégné des affaires et dossiers qui seront débattus lors des conseils.

Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil de Communauté, par un vote à bulletin secret ayant donné les résultats suivants :

- Membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres : 1^{er} tour de scrutin :

- M. Jean-Pierre LIBERT : 26 voix
- M. Jean-Pierre MONNIER : 26 voix
- M. Jean-Claude FOVEZ : 26 voix

- Membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres : 1^{er} tour de scrutin :

- M. Jacques TALMA : 26 voix
- M. Joël RATTE : 26 voix
- M. Jean-Jacques BERTRAND : 26 voix

Désigne au sein de la Commission d'Appel d'Offres MM. Jean-Pierre LIBERT, Jean-Pierre MONNIER et Jean-Claude FOVEZ, en qualité de membres titulaires, et MM. Jacques TALMA, Joël RATTE et Jean-Jacques BERTRAND en qualité de membres suppléants.

La Commission d'Appel d'Offres ainsi composée sera présidée par M. Damien DUCANCHEZ, Président de la CCR2H, membre de droit.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.